

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Délégation Recherche – Mandat 2024-2027

En vertu des art 12, let. d, et 16 à 17 du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une délégation Recherche. En date du 8 septembre 2023, il confirme le mandat suivant pour la période de législature 2024-2027 :

1. Tâches

La délégation Recherche :

- observe et anticipe les développements dans les domaines de la recherche et développement, notamment les questions relatives à la recherche et à l'encouragement de la recherche au niveau international (en particulier les programmes-cadres de recherche européens Horizon), et de la promotion de la relève ;
- veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans les domaines de la recherche et de la promotion de la relève ;
- participe pour son domaine de compétence à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- collabore avec les autres Délégations et Délégué-es dans les questions d'intérêt commun ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers tous les services publics et les institutions à l'échelle suisse et internationale dans son domaine ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de son domaine.

2. Composition et durée du mandat

- La délégation Recherche est composée d'un total de 9 membres qui sont (vice-)recteurs ou rectrices ou (vices-)président-es d'une haute école ; dans des cas dûment motivés, d'autres spécialistes de la recherche peuvent être élus. Les membres sont élus en tant que représentant-es de leur type de haute école (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de :
 - 4 représentant-es des hautes écoles universitaires ;
 - 3 représentant-es des hautes écoles spécialisées ;
 - 2 représentant-es des hautes écoles pédagogiques.
- Y sont associés avec voix consultative :
 - le Fonds national suisse (FNS) ;
 - l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse.

- La délégation Recherche est placée sous la direction d'un·e président·e et d'un·e vice-président·e issus de différents types de hautes écoles.
- La délégation Recherche peut mettre sur pied des groupes de travail internes lorsque l'accomplissement efficace de ses tâches le demande.
- De façon générale, les membres de la délégation Recherche ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la délégation Recherche dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la délégation Recherche sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

3. Gestion

- La gestion administrative de la délégation Recherche est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

4. Protection des données

- Les membres de la délégation Recherche connaissent et respectent les obligations en matière de protection des données qui découlent pour eux, en tant que membres d'un organe de swissuniversities, de la Loi sur la protection des données et de ses dispositions d'exécution ainsi que du manuel de protection des données de swissuniversities ainsi que du manuel de protection des données de swissuniversities.